

Les plateformes numériques et l'IA : pour reprendre le contrôle de notre vie démocratique et privilégier la diversité culturelle

Serge Joyal

Volume 29, numéro 4, 2024

Souveraineté culturelle et géants numériques : regards croisés :
Canada, Québec, France, Belgique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1115124ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1115124ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre de recherche en droit public Université de Montréal

ISSN

1480-1787 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Joyal, S. (2024). Les plateformes numériques et l'IA : pour reprendre le contrôle de notre vie démocratique et privilégier la diversité culturelle. *Lex Electronica*, 29(4), 23–36. <https://doi.org/10.7202/1115124ar>

© Serge Joyal, 2024



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET L'IA : POUR REPRENDRE LE CONTRÔLE DE NOTRE VIE DÉMOCRATIQUE ET PRIVILÉGIER LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Serge Joyal¹⁰

¹⁰ L'Honorable Serge Joyal fut sénateur et secrétaire d'État dans le dernier cabinet de Pierre Elliott Trudeau. Avocat, spécialiste en arts visuels et mécène, il se distingue par sa défense du statut de la langue française, son rôle lors de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés et son appui soutenu à la politique culturelle.

[1] Je suis honoré d'accueillir ce matin mon collègue au Sénat à Paris, Yan Chantrel, sénateur des Français à l'étranger (un franco-canadien) avec lequel lui et moi avons organisé au Sénat en octobre 2022 le premier de ces colloques sur la réflexion que nous commandent l'omniprésence et l'influence envahissante des plateformes numériques. Au moment où nous avons commencé à réfléchir en commun sur ce que pourrait être un exercice d'appréhension des impacts de ces nouvelles réalités, l'IA n'avait pas encore pénétré les réseaux : le tsunami allait survenir à la fin de 2022. Aujourd'hui l'IA est la plus récente révolution : aucun des secteurs de l'activité humaine n'y échappe. Selon le FMI (janvier 24), 40 % de l'emploi mondial est exposé à être redéfini par l'intelligence artificielle, et encore davantage chez les professions diplômées : dans ces secteurs, c'est plus de 60 % des emplois. En fait, l'IA se présente comme pouvant même supplanter les humains puisqu'elle crée, pense et parle et qu'elle peut même dédoubler les personnes physiques vivantes ou... mortes !

[2] Nous étions convenus d'organiser un premier colloque à Paris car il nous paraissait que, de part et d'autre de l'Atlantique, nous étions confrontés au même défi sans voie de sortie : la diversité des cultures était inexorablement nivelée et nous disparaissions comme entité culturelle spécifique du paysage numérique. Il n'y avait pas de lieu où s'animait une réflexion suffisante sur toutes les implications des bouleversements du numérique dans nos vies quotidiennes, et les gouvernements semblaient vouloir laisser opérer la magie des nouvelles technologies sans intervenir et réaliser l'ampleur des transformations qui s'opéraient. Il nous revenait à nous, les parlementaires, d'ouvrir le débat public pour alerter les autorités sur cette dérive et les inciter à intervenir afin de reprendre le contrôle des politiques publiques rendues nécessaires par cette révolution soudaine. Nous avons donc invité 14 experts (canadiens et français) à venir partager en commun à Paris leurs réflexions personnelles, lors d'un Colloque co-présidé par le sénateur Chantrel et moi-même, le 3 octobre 2022 au Sénat.

[3] Je suis tout à fait heureux de vous informer que les actes de ce Colloque, à savoir les contributions que tous ces experts nous ont apportées, sont réunis dans un ouvrage qui vient d'être publié par les *Éditions Jets d'Encre*. Nous sommes particulièrement reconnaissants de lancer cet ouvrage ce matin et de rendre cette analyse critique accessible, compte tenu qu'il y a peu de réflexion structurée qui englobe les éléments essentiels de cette réalité qui nous rejoint tous dans nos vies quotidiennes et change jusqu'à notre manière de penser. Je voudrais remercier Yan Chantrel, non seulement de son intérêt mais aussi de son engagement, ainsi que du leadership qu'il démontre au Sénat à Paris, pour s'assurer que ces questions demeurent au sommet de l'actualité et des préoccupations des parlementaires.

[4] Je me sens bien à l'aise ce matin entre les murs du *Centre de recherche en droit public*, ici à l'Université de Montréal, puisque mon premier emploi comme étudiant en droit a été celui d'adjoint de recherche de Me Andrée Lajoie en 1965, à l'époque où celle-ci était membre du CRDP.

[5] Je suis d'autant plus enthousiaste que nous nous retrouvions à l'Université de Montréal ce matin parce que les universités poursuivent traditionnellement deux objectifs : d'abord celui de la transmission du savoir, ensuite celui de la création même du savoir. Les universités jouent un rôle essentiel dans la formulation de la critique

sociale, critique au sens de l'analyse et de l'approfondissement des causes qui sont à la source des transformations sociales durables. Je suis fort reconnaissant que mon *Alma mater* assume ce rôle et s'attarde au phénomène des changements radicaux que l'espace numérique et l'IA apportent dans nos vies; je voudrais remercier particulièrement Nicolas Vermeys, le directeur, et son équipe du *Centre de recherche en droit public* (dont Sylvain Lafleur), qui ont rendu possible la tenue de ces deux journées de réflexion.

[6] Permettez-moi d'abord de rappeler que chaque fois dans le passé que le Canada a été confronté à l'émergence de nouvelles technologies de communication, aussi loin qu'aux années 1920 lorsque la téléphonie et la radio sont devenues d'usage plus courant, le gouvernement canadien s'est demandé comment il allait s'assurer que cette nouvelle manière de communiquer serve le « bien public », c'est-à-dire qu'elle se développe au bénéfice de l'ensemble des Canadiens. Le gouvernement a cru bon former la commission « Aird-Chauveau » qui a rendu son rapport en 1929, lequel a conduit à l'adoption de la première loi sur la radiodiffusion, donnant ainsi naissance à Radio-Canada. Par la suite, à chaque étape de l'évolution de ces technologies, le gouvernement a toujours eu recours à une commission d'enquête ou d'étude pour évaluer l'impact des changements qui survenaient et la réponse à y apporter. Le gouvernement puisait dans ces rapports et recommandations les valeurs et les solutions qu'il enchâssait ensuite dans des législations appropriées.

[7] Ce fut le cas entre autres avec la Commission Massey-Lévesque qui a donné naissance, dans les années 1950, à tous ces programmes d'appui financier et institutionnel au secteur culturel pour susciter entre autres l'émergence d'un contenu canadien pour la télé naissante. Et puis, dans les années 1970, le gouvernement s'est préoccupé de la concentration des médias, créant la Commission Davey, qui a rendu son rapport sur une situation qui laissait trop de place à la présence étrangère et appauvissait la vie démocratique. Sans parler des Commissions Juneau, Kaplan-Sauvageau, qui ont elles aussi alimenté la réflexion générale sur l'information, le contenu de la télé publique et son influence dans nos vies et l'évolution de notre société.

[8] Je rappelle cette tradition historique, parce que face à l'omniprésence des plateformes numériques et l'apparition soudaine de l'intelligence artificielle qui bouleversent tous les cadres de notre vie en commun, les gouvernements récents (Harper, Trudeau) voyant déferler les changements que ces nouveaux systèmes entraînaient (financiers, économiques, culturels, scientifiques), et la remise en question des valeurs que nous entretenons et des objectifs sociaux que nous poursuivons, ont plutôt été passifs, voire attentistes, devant ces progrès soudains, croyant que par la force magique de l'espace numérique tout le monde en retirerait également un bénéfice et qu'on finirait bien par s'adapter (une affaire de génération...), et que les inconvénients seraient somme toute minimales et « vivables ».

[9] La Commission Yale, formée finalement en 2018 par le gouvernement Trudeau, avait un mandat plutôt limité qui n'embrassait pas la totalité du phénomène de l'espace numérique et de l'IA (rapport déposé en 2020) laquelle était encore naissante.

[10] Nous vivons aujourd'hui un bouleversement sociétal radical, une forme de bascule anthropologique amorcée par les plateformes reliant l'expérience des utilisateurs sur la sphère domestique. Nous faisons face à un enjeu civilisationnel qui remet en cause, au plus profond, non seulement nos valeurs et les rapports que nous entretenons les uns avec les autres, mais surtout l'étendue et la portée de nos libertés, et la primauté même du droit dont nous bénéficions tous dans une société libre et démocratique.

[11] Ainsi, plusieurs intervenants ont démontré jusqu'à quel point les milieux de l'information ont non seulement été bousculés, mais en fait anéantis : des centaines de médias imprimés sont disparus et disparaissent encore. Quand la presse s'appauvrit, l'esprit critique s'affaiblit et les charlatans de l'opinion publique ont beau jeu maintenant sur les réseaux sociaux où les fake news et les faux faits pullulent, amplifiés par l'intelligence artificielle. Le CRTC rapportait récemment (1^{er} août 2024) que les revenus publicitaires et le nombre d'abonné(e)s d'ICI RDI sont en baisse importante pour l'année 2022-23; soit des pertes (avant impôt) de 12 millions \$, un manque à gagner qui s'est accentué de 30 % par rapport à l'année précédente. La perte de CBC a été de 13,8 millions \$. Même la chaîne privée LCN pour la première fois voit un recul significatif de ses profits (30 %). Bell subit aussi la déroute de la télévision câblée. Raison de cette saignée générale : les annonceurs migrent en continu sur les plateformes, une tendance indéniable, qui met en cause l'avenir même de ces chaînes d'information, à tout le moins dans leur forme actuelle. La mission d'information nationale du diffuseur public risque sérieusement de s'affaiblir malgré le besoin contemporain criant de sources d'information objective et factuelle.

[12] Il est plus qu'opportun que les Universités de Montréal et McGill, avec l'aide financière fédérale, se soient concertés pour annoncer en juillet dernier (2024) leur initiative conjointe de mettre au point un site web capable de détecter et de contrecarrer la désinformation qui contribue à empoisonner la démocratie et miner la légitimité des gouvernements. Il était plus que temps de réagir pour contrer la polarisation et les effets de sape des droits et des libertés démocratiques qu'entraîne la mésinformation sous toutes ses formes, en particulier au cours des campagnes électorales, comme celle où Donald Trump et Kamala Harris s'affrontent.

[13] Comme parlementaires, ou encore comme acteurs de la scène publique, nous sommes tous préoccupés par le fait que nous assistons presque passivement à un changement civilisationnel et que cette révolution ne semble pas monopoliser suffisamment l'attention des décideurs, et celle de nos gouvernements.

[14] Prenons l'exemple du débat qui a eu lieu autour de la loi 96 à Québec, *Loi modifiant la Charte de la langue française*. Il y eut beaucoup d'interventions, plusieurs se concentrant sur l'affichage public, ou encore sur l'accessibilité des services en français au comptoir, mais aussi incroyablement que réel, l'impact des plateformes numériques sur la langue ne préoccupait personne. Selon moi, on abordait le débat dans le cadre d'autrefois comme si la société était demeurée telle qu'elle était en 1977 au moment de l'adoption de la loi 101. Personne ne semblait accorder de l'intérêt au changement radical provoqué par les plateformes où l'anglais domine, alors qu'en fait tous les député(e)s à l'Assemblée nationale avaient un téléphone intelligent dans leur poche, donnant ainsi une chance additionnelle aux plateformes numériques et à l'IA de

mieux les contrôler en anglais (!) chaque fois qu'ils cliquent après avoir reçu un bip ou envoyé un message !

[15] On se scandalise de se faire accueillir dans un commerce par un « bonjour/hi », mais nos téléphones et objets connectés à la maison nous accueillent et nous offrent exclusivement que des produits en langue anglaise...

[16] Or, l'opinion publique, comme la majorité des député(e)s au sujet de la *Charte de la langue française*, réagit de la même manière, c'est-à-dire sans trop s'en faire, comme si cet outil était aussi inoffensif que le bon vieux téléphone à cadran... ou notre télé à oreilles de lapin...

[17] Tout le temps passé à consulter notre cellulaire ou notre télé connectée est comptabilisé au profit des géants numériques de même que les choix que nous faisons sur ces écrans : tous ces menus gestes représentent chaque fois des informations monnayées par les propriétaires des plateformes qui les accumulent au moyen d'algorithmes pour nous abreuver par la suite de tout ce qui leur rapporte un profit, en recourant presque exclusivement à des fournisseurs anglo-américains.

[18] Je voudrais attirer votre attention sur l'ouvrage qu'une journaliste américaine spécialisée dans les industries de la Tech, Kara Swisher (probablement la plus au fait de ces technologies dans le milieu de la presse) vient de publier, intitulé « Burn Book : A Tech Love Story », elle qui a vécu depuis 1990 à la Silicon Valley avec les géants numériques. Son ouvrage, sorti en février dernier, révèle les contacts et échanges entre elle-même et les titans de la Tech comme Mark Zuckerberg, Jeff Bezos, Bill Gates et compagnie, maintenant parmi les personnes les plus riches du monde. Kara Swisher écrit : « La tech ne m'amuse plus. Trop de concentration dans les mains d'un petit nombre qui n'a de compte à rendre à personne ». La journaliste met de l'avant sa désillusion face à cette réalité : « Finalement, il s'agissait juste de capitalisme ».

[19] La star des journalistes de la Tech ne reproche pas aux titans de la Silicon Valley d'avoir gagné des milliards, mais plutôt d'avoir prétendu vouloir améliorer le sort de l'espèce humaine, alors qu'en fait, selon ce qui a été révélé au printemps 2021, les algorithmes de Facebook avaient été conçus pour attiser la polarisation, l'extrémisme politique et la désinformation. Au bout du compte, ils ont construit des multinationales sans foi ni loi qui se soucient peu des conséquences sociales de leurs inventions. Selon elle, « ils sont d'éternels ados, plongés dans leur jeu vidéo, chacun se prenant pour "le joueur numéro 1". Ils ne mentent pas seulement à la presse, mais surtout à eux-mêmes ». Le commentaire de Swisher est assassin...

[20] Mais elle a raison : un juge de Washington vient de reconnaître (5 août 2024) *Google* coupable de pratiques anti-concurrentielles concernant son moteur de recherche. Le juge n'a laissé place à aucune ambiguïté : « *Google* est un monopole et il a agi de manière à maintenir ce monopole ». Un jour prochain, serait-ce au tour d'Alphabet, au cœur du conglomérat numérique ? La prochaine cible du gouvernement américain est le géant toute catégorie du commerce en ligne *Amazon* qui, selon le *Wall Street Journal*, contrôle près de la moitié des achats effectués sur Internet et

« est aujourd’hui à même de menacer les libertés – celles du marché et des consommateurs »

[21] La Commission européenne, quant à elle, a entrepris en juin 2024 deux procédures contre Apple pour faire respecter le Digital Market Act (DMA), afin de contrer son monopole et d’ouvrir enfin de réelles possibilités aux innovateurs et aux consommateurs (*Le Monde*, 26 juin 2024, p.17). Finalement, face à la perspective d’une amende pouvant atteindre jusqu’à 10 % de son chiffre d’affaires mondial (soit plus de 30 milliards sur la base des ventes de l’an dernier), et même jusqu’à 20 % en cas d’infraction répétée, Apple va permettre aux utilisateurs européens d’iPhone de supprimer l’*App Store* pour permettre des choix alternatifs (août 2024) et d’ouvrir les services tiers de paiement numérique. Plusieurs souhaiteraient voir ces options également accessibles aux USA. Par ailleurs, l’Autorité de la concurrence européenne vient également d’émettre un avis visant à contrer la domination de l’IA par les géants comme Google, Microsoft et son partenaire OpenAI, Apple, Amazon ou META.

[22] Mais, en fait, à quoi faisons-nous face ? Nous sommes en réalité pris dans les filets d’un méga pouvoir capitaliste et financier. Le plus grand pouvoir économique et politique au monde poursuit son ascension : Amazon a investi à elle seule 4 milliards \$ pour développer l’IA, soit quatre fois le budget de recherche et développement du Canada, des 10 provinces et 3 territoires. La firme Microsoft a investi elle-même 13 milliards de dollars. C’est vous dire le pouvoir financier qui est entre les mains des quelques propriétaires de ces plateformes. Inconnu du grand public il y a quelques semestres, le fabricant de microprocesseurs Nvidia, champion de l’intelligence artificielle, vient de franchir en bourse la barre des 3 000 milliards de capitalisation (janvier 2023). Du jamais vu. Le maître des puces est « en quelque sorte devenu le maître du monde » (Alain McKenna).

[23] Les chiffres d’affaires des plateformes donnent le vertige et les profits de même : en 2023, 94 milliards \$ pour *Apple*, 72 milliards \$ pour *Microsoft*, 61 milliards \$ pour *Alphabet*, 40 milliards \$ pour *META*. C’est tout au sommet de l’échelle des bénéficiaires stratosphériques détrônant en quelques années les ExxonMobil et JP Morgan qui trônaient depuis des lustres au faîte de la pyramide financière. L’absolu pouvoir économique s’est rapidement déplacé et il est maintenant concentré entre les mains de quelques joueurs individuels de la Tech dont les entreprises sont les champions de l’évitement fiscal, qui rechignent à payer un minimum raisonnable d’impôt sur les revenus. Même en Chine, l’homme le plus riche est Huang Zheng, le magnat du commerce électronique, dont la fortune personnelle est évoluée à 48,6 milliards \$.

[24] Bien sûr, l’espace numérique a accéléré les communications et les recherches de toutes sortes, ouvert le commerce en ligne et l’IA contribuera certainement à préciser les diagnostics médicaux, à proposer des traitements, à développer des médicaments et à faciliter la recherche scientifique, mais les plateformes charrient aussi le mieux et le pire. L’Internet est une énorme fraude : en 2024 on dénombre 3,8 milliards de courriel frauduleux tous les jours, ce qui représente à l’heure actuelle (si on peut considérer que c’est une bonne nouvelle) « seulement 45 % de tous les courriels échangés... » (Alain McKenna, *Le Devoir*, 7 mai 2024).

[25] Les plateformes ont également fait disparaître l'intimité, augmenter la surveillance permanente, laisser libre cours au racisme et au sexisme et à tous les préjugés les plus échevelés, montant en épingle les élucubrations de tout un chacun, donnant toute la place au triomphe des médiocres, changeant les dynamiques de pouvoir et surtout animant le théâtre des vanités des réseaux sociaux.

[26] Et puis, comme l'a révélé le scandale *Cambridge Analytica* en 2018, les données personnelles de 50 millions d'utilisateurs ont servi à dresser leur portrait psychologique et à en faire des cibles lors des campagnes électorales, comme celle de Donald Trump en 2016. Selon la Commission européenne (juillet 2024), les réseaux sociaux ne doivent pas « transformer le droit fondamental à la protection des données privées » en une « option payante ». On ne peut donc obliger un utilisateur à céder des informations personnelles contre l'accès aux réseaux, ou encore l'obliger à payer des frais additionnels en cas de refus.

[27] Et derrière l'IA, il y a aussi la déferlante des Data Centers, de plus en plus nombreux, puissants et surtout des plus voraces en énergie. En clair, « l'IA est énergivore et mauvaise pour l'environnement ». Premiers consommateurs d'énergie et d'eau, la multiplication des énormes *Data Centers* va perturber toute la chaîne des approvisionnements électriques et rendre plus aléatoire la cible de réduction des gaz à effet de serre. L'Irlande en fait présentement l'expérience difficile après avoir ouvert toutes grandes les portes à l'établissement des Data Centers sur son territoire, qui vont consommer plus du quart de l'électricité nationale en 2026, soit deux fois plus qu'en 2021 ! L'Uruguay, un pays où l'eau potable n'est plus accessible aux habitants de Montevideo, accueillera un *Data Center* de *Google* qui consommera 8 millions de litres d'eau par jour...

[28] Or, cet immense pouvoir financier n'est pas détenu uniquement pour faire augmenter les profits mais aussi, et c'est là que l'issue devient dangereusement problématique, pour exercer une influence politique directe, créant une situation qui devient totalement mortifère pour la démocratie. Lorsque l'hyper-pouvoir financier se transforme en influence et en intervention directe dans la vie politique, vos libertés et les miennes sont fondamentalement remises en jeu. Quand Jeff Bezos acquiert le *Washington Post*, il y a de quoi s'inquiéter.

[29] Quand Elon Musk devient le plus important contributeur personnel de la campagne de Donald Trump, et qu'il est choisi comme son premier conseiller personnel, nos yeux s'écartillent... Surtout, lorsqu'il utilise « son » réseau social « X » pour relayer la désinformation et multiplier les propos faux ou trompeurs contre la candidate Kamala Harris (France24, 9 août 2024). Si Elon Musk désire rencontrer un chef d'état, quel qu'il soit, les portes s'ouvrent malgré tout... Quand vous possédez autant de milliards de dollars et que vous les utilisez pour grossir votre pouvoir économique au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, et également pour donner des dents à votre influence politique, nous sommes en droit de nous demander vers quel type de société évoluons-nous et quelle forme de contrôle politique continuerons-nous d'exercer réellement sur nos choix et nos libertés.

[30] Une partie de l'évolution de notre société nous échappe et tout le monde semble y trouver son compte, comme si une certaine fatalité s'était emparée de nos vies. Après tout, on vit à côté des États-Unis, c'est la vie... Une résignation qui cache mal une forme d'impuissance sous-jacente.

[31] Quand je réfèrais au début de mon propos à un enjeu civilisationnel, c'est ce à quoi je pensais. Mais il y a également d'autres aspects problématiques, ceux-là liés à notre identité culturelle.

[32] Le village numérique global est l'espace et le lieu où l'anglais est la langue dominante. Les jeunes l'adoptent plus rapidement que toute autre. Seulement un jeune sur deux au Québec navigue en français (selon l'Académie de transformation de l'Université Laval). L'anglais domine dans la façon dont sont conçus et programmés la majorité des sites web, des téléphones connectés et dans la manière dont sont identifiées les adresses courriels. Sur plus de 20 000 sites web enregistrés au Canada, seulement 2 000 sont en caractères spécifiés (c'est-à-dire où l'on peut mettre des accents). La population anglophone représente 13 % de la population mondiale. Sur Internet, l'anglais est utilisé 60 % du temps. La toile comprend plus d'un million de sites web, dont 50 % sont hébergés aux USA. Les 321 millions francophones représentent moins de 4 % de tout ce qui se publie sur internet. Quant aux 400 millions d'hispanophones, leur présence est encore moins visible sur la toile. Pour les géants de l'espace numérique, la diversité culturelle n'est pas une valeur porteuse d'intérêt ou de profits.

[33] Selon statistique Canada, 87 % des jeunes de 12 à 17 ans possèdent un téléphone cellulaire. Pour les 7 à 11 ans, ce sont 50 %. Les adolescents consacrent 4 heures par jour en moyenne à naviguer sur les réseaux sociaux. Plus du quart des enfants de 6 à 12 ans passent plus de 10 heures par semaine sur internet. Les patrons de Netflix ont déclaré avec un certain flegme narquois : « notre principal concurrent est le sommeil des enfants ». TikTok et sa maison-mère USA-BYTE DANCE sont présentement poursuivis aux États-Unis pour non-respect de la vie privée des mineurs de moins de 13 ans. Ils avaient été condamnés sous ce chef l'année dernière par l'Union européenne et le Royaume-Uni. 41 États américains poursuivent *Meta* et *Instagram* pour les dommages physiques et mentaux auxquels les jeunes américains sont confrontés. Certains de ces États avaient poursuivi l'industrie du tabac dans les années 1980-1990 pour les dommages infligés à la santé de leurs citoyen(ne)s. Souvenez-vous de cette période, la première fois que les gouvernements allaient interdire l'usage du tabac dans les lieux publics, et la réaction des usagers et des compagnies de tabac qui se sont battus jusqu'en Cour suprême pendant des décades pour s'opposer à la nouvelle réglementation... alléguant leur liberté de choix...

[34] En août dernier, on apprenait qu'une demande d'autorisation d'action collective en dommages était déposée pour cause de dépendance numérique en Cour supérieure à Montréal, au motif que les différentes applications ont volontairement été conçues pour être addictives afin d'amasser le plus de revenus possibles de publicité (La Presse Canadienne, 3 août 2024).

[35] Les gouvernements sont toujours en retard pour tenter de prévenir les dommages sociaux et physiques infligés aux personnes. Finalement, comme l'écrivait Kara

Swisher : « il s'agit juste de capitalisme ». L'hyper-concentration entre les mains d'un petit nombre, c'est-à-dire sept grands mégariches qui contrôlent à la fois l'espace numérique et l'IA, dépasse la fiction. Ce n'est pas d'engranger des milliards qui est seulement problématique, mais le fait que le groupe financier le plus puissant au monde manipule la vie privée de ses abonné(e)s. C'est la violation d'un droit pour lequel nous avons pourtant lutté depuis des générations.

[36] L'IA siphonne goulûment toutes les informations que véhiculent les réseaux sociaux. META et Apple ont dû suspendre le déploiement de leur stratégie IA en Europe à la suite de plaintes de violation de la vie privée. Au Canada, on n'en est pas encore là.

[37] Et puis l'IA pille allègrement les œuvres des créateurs sans payer les droits d'auteur que la loi oblige normalement à compenser. Le Comité de l'IA à Bruxelles créé par l'IA Act européen (juin 2024) est à élaborer une réglementation pour assurer une juste rémunération des droits des créateurs de contenu, artistes, auteurs, compositeurs et interprètes par les entreprises d'IA générative qui refusent toujours de céder un pouce de leur position dominante.

[38] Un sénateur démocrate, Scott Weiner, à la législature de la Californie, a bien présenté récemment un projet de loi SB-1047 pour encadrer les puissants modèles d'IA générative à des fins de protection de la sécurité, mais il s'est heurté à des adversaires féroces, même dans son propre parti, et non des moindres, Nancy Pelosi en tête ! Toujours les mêmes arguments : on étouffe la technologie naissante, le projet de loi est bien intentionné mais mal informé, il ne protège pas les consommateurs et les données, toute une kyrielle d'arguments, toujours les mêmes, pour tuer dans l'œuf une protection minimale essentielle contre les dérives qu'on voit déjà poindre dans un horizon rapproché. Finalement, le 28 août 2024, a été adoptée une première aux États-Unis. Cependant, le gouverneur Gavin Newsom a opposé son veto le mois suivant.

[39] Quant au projet de loi C-27 sur l'IA, en débat présentement au Parlement canadien, il ne reflète pas les plus récents développements de l'IA et devrait être amendé pour qu'il réponde plus efficacement aux changements radicaux provoqués par l'IA, qu'on ne soupçonnait même pas il y a deux ans.

[40] À chaque fois que nous utilisons notre cellulaire ou nos objets connectés, nous ajoutons un aspect de notre vie privé aux informations détenues par les géants du numérique. En 25 ans, le Congrès américain n'a passé aucune loi pour protéger qui que ce soit du pillage de sa vie privée par les plateformes numériques ou de ses droits d'auteur par l'IA. Seul l'État de Californie a adopté, en janvier 2023, une loi, le Consumer Privacy Act (CCCPA), destinée à protéger les informations privées des consommateurs, mais son application est un combat qui est loin d'être gagné.

[41] Pour citer le philosophe français Paul Virilio, « quand on invente le bateau, on invente le naufrage; quand on invente l'avion, on invente le crash... ». J'ajouterais quand on invente de nouvelles technologies qui visent à prendre le contrôle de la vie privée des personnes, on invite à la dérive, ou pire on cède à des inconnus l'absolu contrôle de nos vies, comme on le voit par exemple en Chine où les citoyens sont fichés par des algorithmes et soumis au programme de vidéosurveillance SKYNET,

renforcé depuis la pandémie par des logiciels de reconnaissance faciale, le cloud et le big data, ou encore dans tous ces régimes autocratiques qui prolifèrent un peu partout sur la planète, pour ne pas mentionner l'Iran.

[42] Vous n'entrez même plus dans les aéroports au Canada, en Grande Bretagne, en France ou encore aux États-Unis, sans que votre photo soit prise et qu'on puisse contrôler ensuite vos allées et venues dans un logiciel central qui alerte sur votre identité si vous participez à une manifestation publique qui dégénère et qu'une caméra vous pique... Il en est de même pour les villes : on apprenait récemment que les municipalités de la région de la Capitale nationale à Québec utilisent maintenant l'IA pour tout suivre, le couvert forestier, la circulation automobile et jusqu'à la piscine dans votre cour pour aider à détecter des infractions mineures et faire suivre des contraventions. Le risque de dérive est réel : les citoyens n'aiment pas être surveillés d'en haut et voir leurs attentes raisonnables en matière de vie privée piétinées. Dans ces technologies, « aucun outil n'est neutre » (Maura Forrest, *La Presse Canadienne*, 28 juillet 2024). Oui le numérique a rendu notre vie quotidienne plus facile, mais oui il a aussi réduit notre espace de liberté et nos droits à la vie privée : c'est à ce prix et par la bande pour augmenter le pouvoir et les profits mirobolants des multimilliardaires de la Tech !

[43] La Chine s'y est mise aussi à l'international avec la 5G, en raffinant ses capacités de surveillance et de stockage d'informations, après avoir créé Alibaba et TikTok et envahi le marché occidental, en anglais bien sûr... Poids lourd du E-commerce, Alibaba est de plus en plus talonné ces derniers mois par Pinduoduo, dont la maison-mère possède TEMU, une populaire application à l'international pour les produits à mini-prix. Mais Bruxelles n'a pas hésité à soumettre TEMU et Shein à des contrôles renforcés prévus au DSA (Digital Services Act), pour protéger les consommateurs contre l'achat de produits dangereux, contaminés par des substances toxiques (comme il a été révélé pour des souliers ou des casquettes) ou encore nocifs pour les mineurs. (Mon Fric J. Martel, août 2024). Nous pourrions espérer que nos gouvernements en fassent autant. Nous sommes devenus des proies faciles pour tous ces marchands qui cherchent d'abord à recueillir nos informations privées et exploiter ensuite notre intérêt ou notre faiblesse pour leur pacotille à petits prix.

[44] Aujourd'hui, même les guerres sont conduites par l'IA et avec l'appui des réseaux. Une enquête du *+972 Magazine* nous apprenait ce printemps même que la guerre que mène Israël au Hamas, à la suite de l'attaque meurtrière du 7 octobre 2023, était en fait dirigée par un logiciel nommé *Lavender* qui détermine les cibles à abattre en ayant stocké l'identité et les allées et venues des 37 000 militants palestiniens. C'est *Lavender* qui les suit à la trace et déclenche la force de l'attaque, là où se trouve l'ennemi à abattre, quels que soient les civils présents sur les lieux. Pour *Lavender*, un algorithme formé à livrer la guerre, une vie humaine ne représente aucune valeur. On dénombrerait à ce jour, selon l'ONU, le décès de plus de 39 445 civils palestiniens, et de 1 200 israéliens, sans compter près de 100 000 blessés.

[45] La Russie exploite la messagerie cryptée Telegram, terreau fertile pour la radicalisation depuis l'invasion de l'Ukraine en février 2022, comme outil de propagande. Telegram est devenu la plateforme privilégiée des blogueurs pro-guerre

russes pour justifier l'opération et diffuser leur désinformation. Faute d'outils modernes, les troupes russes utilisent aussi la messagerie cryptée de Telegram pour les opérations du champ de bataille, du transfert de renseignement à la correction de frappe d'artillerie, en passant par le guidage des missiles ISKANDER (Telegram : l'arme de guerre de la Russie sous haute surveillance, AFP, Anna Smolchenko 27 août 2024). Obtenir les clefs du chiffrement de la messagerie serait un coup majeur pour les alliés de l'Ukraine. Quand le fondateur de Telegram, Pavel Durov, jeune milliardaire russe (à 15 milliards selon Forbes) a été arrêté à Paris le 24 août dernier pour atteinte à la cybersécurité, les entités étatiques russes sont rapidement venues à sa rescousse. La Commission européenne mène présentement une analyse des activités cryptées de Telegram en Europe dans le but de déterminer si elles se situent à l'intérieur des exigences réglementaires du DSA et devraient, par conséquent, y être soumises.

[46] L'effort de réflexion que nous sommes invités à mener au cours de ces 2 jours m'apparaît tout à fait urgent face aux défis auxquels nous sommes tous confrontés. Toutes ces plateformes et l'IA visent en fait à capter les liens personnels de nos vies, nos modes de communication, nos amis, nos contacts, notre travail pour nous garder captifs et nous refiler des produits principalement américains; pour accumuler les plus grands bénéfices possibles identifiés par des réseaux de fournisseurs déterminés et choisis parce que plus payants. Et notre identité culturelle en prend aussi pour son coup, malgré les élans publics d'appel à « la fierté » de notre gouvernement, appels qui sonnent en fait bien creux dans le monde numérique où nous baignons tous maintenant en anglais.

[47] Au Québec, en 2022, parmi les 23,9 milliards d'écoute de musique sur les services d'écoute en continu, seulement 8 % étaient interprétés par des artistes québécois. Dans le palmarès des 10 000 pistes les plus écoutées en ligne, 85,7 % sont interprétées en anglais, contre 8,6 % en français et 5,5 % en d'autres langues (ou encore instrumentales). On ne retrouve que quatre pistes d'interprètes québécois dans le top 10 des pistes d'interprétation populaire. En fait, on ne peut plus les trouver, parce qu'elles ne sont pas recommandées par la configuration des appareils qui les excluent, de même que les algorithmes qui contrôlent notre accès aux cellulaires et aux plateformes.

[48] À l'échelle du monde, en 2018, sur l'ensemble des applications sur Internet, le français occupe la quatrième place avec 6,8 % de contenu, derrière l'anglais à 27,36 %, le chinois à 10,41 % et l'espagnol à 9,83 %. Sur les 10 millions de sites web les plus visités au monde, seulement 2,7 % proposent des contenus en français comparativement à 59,5 % en anglais pour sûr au premier rang, derrière le russe à 8,6 % et l'espagnol à 4 %. En France, en 2021, les émissions de fiction représentent 89 % de la consommation des utilisateurs sur Netflix, Prime Vidéo et Disney+. Or, sur cet ensemble d'émissions, 67 % de ces séries sont américaines, 17 % européennes et 4,7 % françaises. Quatre séries dans le top 10 sont américaines, une seule est française. À l'échelle du monde, la fiction française représente 0,9 % de l'offre sur les plateformes. Quand la France commande et finance 182 séries, les Américains en financent 555 et les Britanniques 233. Soit quatre fois plus de séries produites en anglais comparativement en français.

[49] Ne pas être visible ou accessible (découvrable) sur le Net équivaut à ne pas exister. Les puissants qui le contrôlent détiennent les clefs de notre visibilité et de notre existence culturelle. On a beau composer la meilleure chanson, inventer la meilleure série, si elle n'est pas accessible ou offerte spontanément sur la toile par l'algorithme, elle reste dans les limbes et laissera son auteur(e) mourir de faim...

[50] À Radio Canada et dans les télés privées au pays, les séries diffusées sur les plateformes reflètent des thématiques américano-centrées : elles véhiculent et expriment des valeurs et préoccupations sociétales principalement américaines. Les documentaires, pourtant une source fiable d'éducation populaire selon le mandat de Radio-Canada, n'intéressent plus vraiment la Société : leur financement est anémique. Le choix de Radio-Canada est donc, d'une certaine façon, déterminé par la popularité des séries américaines que ses téléspectateurs cherchent à visionner : c'est le « True Crime » qui domine envers et contre tous, financé bien sûr par nos impôts, i.e. par l'argent public et les commanditaires qui en redemandent... Ne sommes-nous pas après tout des francophones... américains...

[51] Nous faisons partie de cette société globale qui nourrit des valeurs et une vision du monde qui est américano-centrée, une société où le racisme et le sexisme perdurent, où la violence fait partie du quotidien, où les armes à feu omniprésentes sont un droit constitutionnel, où la loi du plus fort et du plus riche est souvent, sinon toujours, la meilleure, et où le gouvernement doit se limiter à moins d'interventions et de responsabilités possibles dans la définition des rapports que les citoyens entretiennent entre eux.

[52] Nous sommes entrés de plain-pied dans un monde qui évolue de manière prédéterminée par des algorithmes, ces derniers étant tout simplement l'accumulation de vos données, le recoupement de vos choix et du temps que vous y consacrez et qui permettent de vous retenir captif dans votre zone de confort et de vos tendances, en fait qui vous connaissent mieux que vous en ayez conscience vous-mêmes. Nous sommes engagés dans une société où les algorithmes nous contrôlent et nous dirigent. Sans déverrouiller ces mêmes algorithmes, il n'y aura aucune capacité réelle de nous assurer que la langue française, que notre souveraineté individuelle, que l'autonomie de notre vie politique seront récupérées pour nous permettre de reprendre le contrôle de l'exercice de nos libertés.

[53] Je crois que c'est finalement là l'élément essentiel de notre libération : exiger du gouvernement de déverrouiller les algorithmes afin que nous sachions sur quels critères ils opèrent pour que nous contrôlions mieux les valeurs qu'ils expriment, pour que nous sachions réellement de quelles manières ils nous dirigent, de façon à ce que nous récupérions notre capacité de choix et de gestion de la forme de vie que nous voulons poursuivre. Mais arracher ce pouvoir des mains des géants de la Tech sera une lutte titanesque.

[54] L'Union européenne a entrepris courageusement de se doter des outils législatifs nécessaires pour rétablir un équilibre dans ce monde où les géants du numérique et de l'IA ont jusqu'ici eu la partie belle : l'adoption par l'UE du DSA (Digital Service Act) sur les contenus en ligne ou du DMA (Digital Market Act) sur la concurrence, et finalement

de l'IA Act, le plus récent sur les impacts du déploiement de l'IA, constituent un arsenal de premier plan pour reprendre le contrôle de la vie des Européens. Il y a là un enseignement et certainement un modèle à suivre pour nos propres gouvernements.

[55] Pourtant, les gouvernements pris individuellement n'ont pas la puissance politique pour obliger ces mastodontes financiers à ouvrir les algorithmes. Le Canada seul ne peut y arriver, le Québec encore moins, une goutte d'eau dans cet océan d'intérêts entrecroisés. On l'a vu ces derniers temps en Australie et même au Royaume-Uni lorsque ces deux pays ont adopté des lois pour assurer la visibilité de leurs productions nationales (en anglais !) sur les plateformes : les menaces du boycott n'ont pas tardé, et plus récemment au Canada, après l'adoption de la loi 18 en juin 2023 et l'imposition d'une taxe de 3 % (juin 2024) aux services offerts sur Internet, comme la publicité en ligne. Les États-Unis ont décidé récemment de contester cette taxe en vertu du nouvel ALENA (ACEUM). Pourtant la France, le Royaume-Uni et l'Italie imposent une telle taxe sur les services numériques. *Amazon, Apple* et *Spotify* avaient entrepris de contester devant les tribunaux le règlement du CRTC, alors que Motion Picture qui travaille avec Disney et Netflix l'avait jugé discriminatoire. Le gouvernement américain vient donc de décider de prendre fait et cause pour eux en invoquant une violation de l'ACEUM. Comme l'écrivait le fabuleux Jean de Lafontaine en d'autres temps : « La loi du plus fort est toujours la meilleure ».

[56] META a décidé de cesser la diffusion des nouvelles canadiennes sur son réseau, pour ne pas se plier à verser des redevances qui doivent servir à renforcer un tant soit peu les organes de presse. Mais, détour inattendu : on apprenait en août dernier de l'Observatoire de l'écosystème des médias de l'Université McGill que des utilisateurs contournent le blocage des nouvelles par META, de diverses façons, et que le gouvernement pourrait ainsi forcer META à verser des redevances. « Tel est pris qui croyait prendre »... Le gouvernement aura-t-il cependant le courage de mordre le fer ?

[57] Apple annonçait en juin dernier qu'il retarderait le déploiement de nouvelles fonctions de l'IA au sein de l'UE en raison d'incertitudes réglementaires. Un prétexte pour augmenter la pression sur les décideurs. À la guerre, toutes les armes sont bonnes, surtout les menaces de chantage et de boycott... Ainsi META a décidé de ne pas proposer son interface d'IA au Royaume-Uni, au Brésil et dans l'Union européenne, en alléguant le manque de clarté du règlement général sur la protection des données (RGPD).

[58] S'il n'y a pas une coalition des pays libres et démocratiques qui veuille reprendre le pouvoir que les plateformes se sont arrogé en siphonnant nos informations personnelles et ensuite de nous les revendre à crédit... nous deviendrons tous des robots heureux de la Tech et de l'IA qui auront refaçonné ou fait disparaître nos emplois ?

[59] Comment fédérer les États qui sont encore démocratiques pour qu'ils arrivent à présenter un front uni afin d'être en mesure de récupérer l'exercice de nos libertés et de cultiver les valeurs qui sont les nôtres ? C'est là un aspect essentiel de notre réflexion pendant ces deux jours : comment alerter l'OIF, l'UNESCO, mettre à profit la volonté politique de l'Union européenne pour mobiliser les pouvoirs publics qui demeurent les

seuls à pouvoir revendiquer efficacement le contrôle de notre avenir, notre visibilité sur les plateformes et la diversité des cultures qui reflètent notre humanité.

[60] Les géants du numérique et de l'IA savent très bien qu'émietter le pouvoir politique de n'importe quel État en autant d'unités n'a pas la force pour être en mesure de les arraisonner et de réintroduire des notions de bien public dans la régulation de leurs activités. C'est donc aux 34 véritables états démocratiques que se pose le défi de conjuguer leur volonté politique pour que nos libertés puissent véritablement s'exercer dans la définition de nos choix de vie au quotidien et du type de société libre et d'humanité ouverte que nous aspirons à construire. Le forum de l'UNESCO est le lieu tout désigné, à la suite de la conclusion en 2005 du *Traité sur la diversité culturelle* par les pays membres pour s'attaquer à ce défi de notre siècle. Et le Canada, comme à l'époque, peut en prendre le leadership avec la France, épaulé par le Québec.

[61] Est-ce présomptueux de croire que la conscience que nous entretenons de l'importance de notre liberté d'être ne puisse nous amener à reprendre le territoire que nous avons inconsciemment cédé trop facilement à des intérêts qui n'ont cure de notre humanité ?

[62] C'est à cet exercice de réflexion que nous convie dans un regard croisé le Centre de recherche en droit public, et nous demeurerons reconnaissant au recteur Daniel Jutras de nous avoir ouvert les portes de l'Université pour faciliter notre initiative et tenir ce Symposium sur les plateformes numériques et l'IA, une initiative supportée par le journaliste chevronné Alain Saulnier, qui fut l'un des premiers à donner l'alerte, en 2022, sur la présence des « Barbares numériques ».

[63] L'Université de Montréal en nous accueillant remplit bien sa mission humaniste, et pour citer Gunther Anders (1902-1992), le philosophe autrichien dont les propos résonnent particulièrement dans la société d'aujourd'hui : « Il ne suffit pas de changer le monde... Nous le changeons de toute façon. Il change même considérablement sans notre intervention. Nous devons aussi interpréter ce changement pour pouvoir le changer à notre tour. Afin que le monde ne continue pas à changer sans nous. Et que nous ne nous retrouvions pas à la fin dans un monde sans hommes » (L'obsolescence de l'homme) – (cité par Dominic Tardif dans « Le non-déclin de l'Empire américain », *Le Devoir*, 10 et 11 octobre 2020.

[64] Au moment où l'IA explose dans tous les domaines et secteurs d'activité et qu'elle pourra penser et s'exprimer mieux qu'une multitude de personnes, c'est notre humanité même qui est remise en cause.

[65] Nous devons certainement poursuivre sans relâche nos efforts pour pouvoir retrouver et conserver notre liberté d'être, notre liberté d'exprimer le monde comme nous le voyons, comme nous l'imaginons, comme nous l'espérons et pouvons le rêver encore plus